

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Fax. : 03 21 36 53 13

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

LUNDI 6 MAI 2019 (1) à 18 h 00,

A la Mairie, lieu habituel des séances

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Vote du Budget 2019 EAUX
- Contrat à durée déterminée
- Tableau des effectifs suite à ancienneté
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 30 Avril 2019.

Le Maire,
Jean Boidin.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)